

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Alain Sarrazin	1.1 Maire	10 000	5 000	2 205	1 103
Gilles Lefort	1.2 Conseiller	3 018	1 509		
Emrik Bérubé	1.3 Conseiller	315	158		
Jacques Mayer	1.4 Conseiller	3 333	1 667	3 466	1 673
Jocelyn Berneche	1.5 Conseiller	3 037	1 518		
Martin Gaudet	1.6 Conseiller	297	148		
Loydy Brousseau	1.7 Conseiller	3 333	1 667		
Pierre-Louis Gilbert-Gauthier	1.8 Conseiller	3 333	1 667		
Gilles Laplante	1.9 Maire suppléant	3 333	1 667	160	80
	2	29 999	15 001	5 831	2 856

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).